

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 64/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 886'000.— pour la déviation
de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le
remplacement de la conduite d'eau et une réfection
partielle du chemin du Devin**

**Délégué municipal: Serge DEMIERRE, municipal finances, eau et énergies,
079/229 15 10, s.demierre@moudon.ch**

Adopté par la Municipalité le 19 août 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 886'000.— pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin.

Il s'agit de travaux préalables à réaliser avant le début du chantier du réaménagement du projet intitulé « Jonction Sud – Les Sorbiers » avec la route cantonale 601 prévu à l'automne 2025. Pour rappel, celui-ci est mené sous la direction du Canton avec l'étroite collaboration de la Commune (préavis 02/21 pour l'étude). Il a été mis à l'enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2024 et porte sur l'élargissement du giratoire Eugène-Burnand, la création d'un nouveau giratoire à La Pussaz, ainsi que la construction d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une voie d'accélération en direction de Lausanne. Une demande de crédit de réalisation pour le financement de la part communale sera présentée au Conseil communal en décembre 2024.

Dans le cadre du projet « Jonction Sud – Les Sorbiers », une réfection totale des ponts des Sorbiers (route Oron-Moudon au-dessus de la RC 601 et au-dessus de la voie CFF) sera exécutée. Les variantes choisies prévoient la démolition des deux ouvrages remplacés par deux ouvrages neufs. Deux conduites sont accrochées à ces ponts, l'une propriété de Holdigaz, l'autre communale servant à la distribution d'eau. Celles-ci doivent impérativement être mises hors service avant le début du chantier de la jonction sud. Holdigaz n'ayant plus besoin de cette conduite, elle va simplement l'interrompre à un endroit opportun.



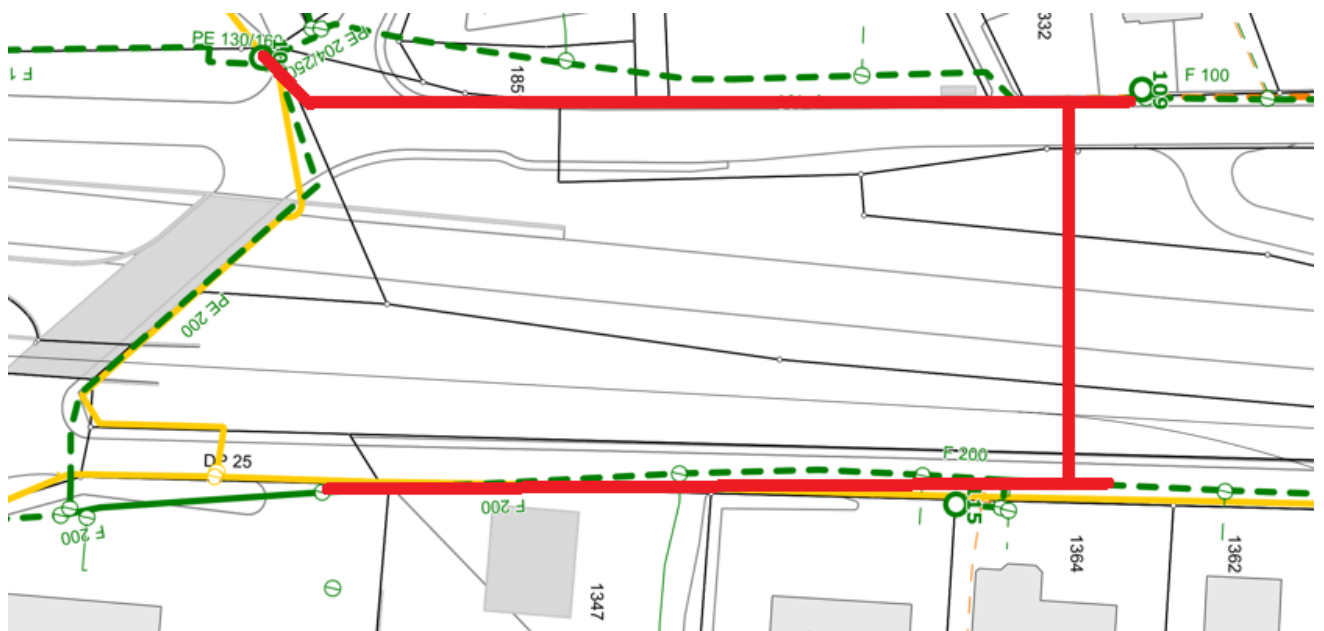
2. Description du projet

2.1 Situation

Deux conduites se situent de part et d'autre de la RC 601 et de la ligne CFF, le long de l'avenue Eugène Burnand et du chemin du Devin. La liaison entre les deux est indispensable afin de permettre un bouclage du réseau qui est nécessaire pour assurer la qualité de l'eau, ainsi que la stabilité de la pression.

Autant sur l'avenue Eugène Burnand que sur le chemin du Devin, les conduites existantes montrent des signes de vieillissement par endroits et nécessitent une rénovation. Au cours des trois dernières années, quatre fuites ont été signalées. Les réparations sur le chemin du Devin sont particulièrement complexes et coûteuses en raison de la grande profondeur des conduites.

Dans l'étude de planification de l'entretien des routes communales pour 2024-2027, l'avenue Eugène Burnand a été jugée satisfaisante, tandis que le chemin du Devin a été évalué comme moyen. Les mesures de déflexion indiquent qu'une réfection rapide est nécessaire, en particulier sur le tronçon entre l'entreprise Ferroxflex et le magasin Lidl.



2.2 Procédure suivie

La Municipalité s'est approchée du bureau d'ingénieurs qui travaille avec la DGMR sur le projet de la jonction sud afin de se pencher sur la déviation de la conduite en parallèle du projet cantonal.

Le projet a été défini précisément et un appel d'offres a été réalisé pour les travaux de génie-civil et d'appareillage.

Les demandes d'autorisations auprès de la DGMR et des CFF ont déjà été reçues. Le projet doit encore faire l'objet d'une consultation préliminaire de l'OFCO notamment.

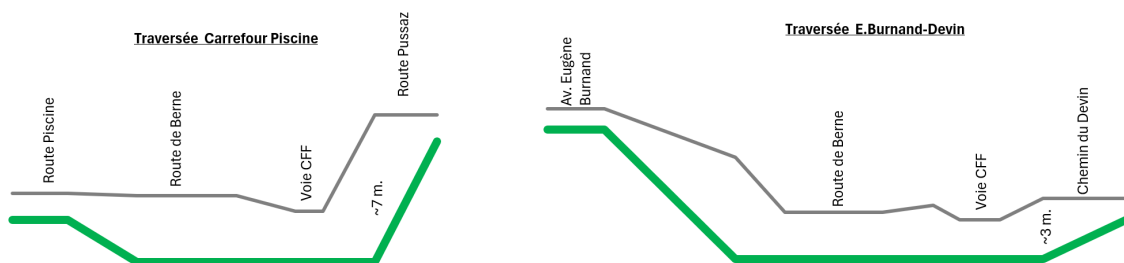
2.3 Variantes

La DGMR et les CFF exigent que la nouvelle conduite soit posée sans toucher à leurs infrastructures respectives à plus de 2,3 mètres de profondeur sous le plan de roulement, de manière contrôlée et perpendiculairement à leurs tracés, ce qui impose quasiment une solution de type : pousse-tube.

Un caniveau existant du côté nord existe déjà sous la RC 601 et la voie mais après investigations, il ne pourra pas être utilisé par une nouvelle conduite d'eau.



En raison de la configuration des lieux, une traversée du côté de Lausanne nécessiterait l'installation d'une cellule de départ du pousse-tube à plus de 7 mètres de profondeur sous la route de la Pussaz, soit presque deux fois la profondeur requise sous le chemin du Devin à proximité du garage. Une excavation importante sera également nécessaire en face, entre la RC 601 et l'avenue Eugène Burnand, mais celle-ci se situe dans un talus relativement aisé à creuser.



2.4 Travaux en synergie avec des services communaux

Eau potable : Dans ce secteur, l'état des conduites d'eau justifie leur remplacement. Une alimentation d'un point d'arrosage au centre du giratoire des Sorbiers est prévue sur le nouveau tracé.

Eaux usées et eaux claires : Une inspection des canalisations réalisée dans ce secteur ne met pas en évidence de défaut. Le système actuel peut être conservé.

Gaz : Le long du tronçon touché à l'avenue Eugène Burnand, la conduite de gaz n'a pas à être remplacée car il n'y a plus de consommateurs. Elle a été bouchonnée à la suite de l'apparition de plusieurs fuites en 2023.

Route :	L'état de la partie haute du chemin du Devin nécessite rapidement des travaux pour éviter une détérioration totale à moyen terme. La voie de garage vers le magasin Ferroflex est le point de départ de la réfection du chemin en direction du magasin Lidl.
Trottoir :	Le projet de jonction sud prévoit de reconstruire une amorce de tracé piétonnier depuis le giratoire Pussaz/Rte d'Oron en direction de la zone industrielle. L'idée est de profiter de ces travaux pour prolonger ce trottoir jusqu'au magasin Ferroflex en raison de l'augmentation des piétons dans ce secteur.
Autres services :	A ce jour, seule Swisscom a montré un intérêt à profiter du passage sous la route et la voie. Une convention devra être passée afin de définir une participation de leur part aux frais liés à ce pousse-tube (études, cellules de poussée).

3. Planning

Le planning est très serré en raison des contraintes imposées par la DGMR pour le chantier de la nouvelle jonction Sud. La construction de la rampe en direction de Payerne nécessite l'installation d'une paroi de protection entre le chantier et l'espace de sécurité adjacent à la voie. Idéalement, la conduite en pousse-tube devra déjà être en place. Un clustering (interruption de trafic) est prévu du 1er au 25 mai 2025.

Par ailleurs, la démolition et la réfection du pont de la route Moudon-Oron sur la voie CFF imposent l'arrêt de l'exploitation de la ligne. Ces travaux sont programmés du 20 au 23 mars 2026, et d'ici là, la conduite d'eau devra être hors service.

L'entreprise la mieux classée lors de l'évaluation des offres propose un chantier de moins de deux mois. La pose du tapis final coïncidera avec les travaux de la Jonction Sud, permettant ainsi d'espérer des économies d'échelle pour cette partie des travaux. Malgré cela, les soumissions de génie civil incluent toujours la pose du tapis de roulement

4. Coûts

Le montant estimé des travaux permet de travailler avec la procédure sur invitation en matière de marchés publics.

Cinq entreprises de génie-civil ont été invitées à répondre à l'offre, trois pour l'appareillage. Il a été reçu quatre offres GC et toutes les entreprises sanitaires ont répondu. Les montants indiqués dans le tableau ci-après correspondent aux meilleures offres reçues (après analyse multicritères, critère prix 60%)

Désignation	Montant CHF
Etude et suivi du chantier	56 800.00
Travaux génie civil liés aux conduites	222 256.30
Travaux génie civil liés à la réfection du chemin du Devin (y compris le tapis final)	181 846.05
Travaux d'appareillage (conduites)	188 870.35
Prestations CFF	50 000.00
Frais et taxes	6 000.00
Frais divers (expertises, analyses, géomètre)	7 250.00
Divers et imprévus (~15%)	106 588.75
Montant total HT	819 611.45
TVA 8,1%	66 388.55
Montant TTC arrondi	886 000.00

5. Subventions et participations externes

Une demande de subvention sera formulée auprès de l'ECA. Au moment de la rédaction du préavis, le montant n'est pas connu, ni garanti.

Une démarche doit être entreprise avec Swisscom au titre de participation de l'utilisation du tracé sous les axes de communication. (cf paragraphe 2 : description du projet - autres services).

6. Incidences financières

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, il est appliqué les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement réseau routier : CHF 271'708.30, amortissement en 40 ans, CHF 6'793.— par année.
- Investissement réseau eau (TVA déduite) : CHF 568'262.45, amortissement en 60 ans, CHF 9'471.-- par année.

Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux (tva déduite) : CHF 839'970.70

Autofinancement 80 % : CHF 671'976.60

Fonds étranger (emprunt) 20 % CHF 167'994.15

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 4'200.— la 1^{ère} année.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON


- vu le préavis de la Municipalité No 64/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 886'000.—, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI